



Grue sur le terrain de mon voisin

Par **philmesq**, le **28/04/2010** à **19:23**

Bonjour,

J'habite depuis 3 ans dans un charmant village en Nord isère classé bâtiment de France. Mon voisin installé depuis +de 30 ans possède une grue de chantier montée sur son terrain. Ex-artisan, il n'exerce plus depuis plusieurs années. La flèche ne dépasse pas sur mon terrain, mais au vu de son installation hasardeuse en cas de vent pourrais endommager nos murs. Il fait fonctionner régulièrement la grue pour déplacer des objets sur son terrain.

Ayant déjà abordé le sujet avec mon voisin, il refuse de la démonter. La mairie semble ne pas vouloir s'en mêler prétextant que la grue se trouve en zone artisanale.

De plus cette grue est visuellement très gênante, visible de loin dans tout le village (pas très bâtiment de France tout ça ...)

Quels sont mes recours? La mairie n'est-elle pas responsable? Ne devrait-elle pas vérifier que mon voisin possède toutes les autorisations nécessaires?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement.
Philippe

Par **philmesq**, le **28/05/2010** à **13:20**

Personne pour me donner un avis à ma question ???

Par **amajuris**, le **28/05/2010** à **16:28**

bonjour,

si la grue peut être dangereuse le maire responsable de la salubrité publique et de la tranquillité de ses concitoyens doit intervenir.

sinon il vous reste d'assigner votre voisin pour trouble anormal de voisinage.

cordialement